



COUR D'APPEL DE PARIS



Vous proposent une formation sur :

LES EXPERTISES JUDICIAIRES DANS LE CADRE DES DOSSIERS DE PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES (GRANDE CONCURRENCE ET CONCURRENCE DÉLOYALE)

LE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 DE 9H A 13H A L'AUDITORIUM MAISON DU BARREAU – 2/4, RUE DE HARLAY 75001 PARIS

Allocution d'ouverture : Guy Jacquot, Président de la Compagnie Nationale des Experts Judiciaires en Finance et Diagnostic (CNEJFD)

1ère table ronde : Les expertises judiciaires dans le cadre des dossiers de Grande Concurrence (Abus de Position Dominante, Ententes...).

Revue des questions méthodologiques et pratiques soulevées en expertise et devant les Tribunaux animée par **Thierry Bergeras**, expert agréé par la Cour de Cassation

Avec la participation de :

- o **Me Marie Hélène Huertas**, avocate, ancienne directrice juridique concurrence et éthique de Vivendi et présidente de chambre honoraire au Tribunal de Commerce de Paris
- o **Maurice Nussenbaum**, professeur des Universités, expert agréé par la Cour de Cassation
- o **Gildas de Muizon**, expert près la Cour d'Appel de Paris
- o **Jean François Laborde**, expert près la Cour d'Appel de Paris

2ème table ronde : Les expertises judiciaires dans le cadre des dossiers de concurrence déloyale

L'actualité des litiges de concurrence déloyale : regard croisé du juge, de l'avocat et de l'expert sur les préjudices animée par **Maurice Nussenbaum**, professeur des Universités, expert agréé par la Cour de Cassation

Avec la participation de :

- o **Irène Luc**, présidente de chambre à la Cour d'Appel de Paris,
- o **Claire Karsenti**, expert près la Cour d'Appel de Paris
- o **Thierry Bergeras**, expert agréé par la Cour de Cassation
- o **Me Christophe Lapp**, avocat



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFB – Service de la formation continue

Inscription uniquement en ligne

Site internet : <http://www.efb.fr/formation-continue/>

L'équipe formation continue est à votre écoute.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires

et besoins : efbfc@efb.fr



> **4H** validées au titre de la formation continue des avocats